



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPÉCIAL N°90-2017-026

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

- 90-2017-12-17-001 - Arrêté préfectoral du 17 décembre 2017 portant désignation d'un représentant du préfet devant le tribunal de grande instance de Marseille et la cour d'appel d'Aix-en-Provence.



PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Migrations et de l'Intégration

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant désignation d'un représentant du préfet devant le tribunal de grande instance de Marseille
et la cour d'appel d'Aix-en-Provence

LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) et notamment ses articles L.552-1 et suivants ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 30 juillet 2015 paru au Journal officiel du 1^{er} août 2015 nommant Monsieur Joël DUBREUIL, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 25 octobre 2017 paru au Journal officiel du 26 octobre 2017 nommant Madame Sophie ELIZEON, Préfète du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2017-11-16-001 du 16 novembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Joël DUBREUIL, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la préfecture du Territoire de Belfort,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation est confiée au brigadier chef de police, Yves ASTA, et au brigadier major, Sylvie VOILLEQUIN, afin de représenter la Préfète du Territoire de Belfort, dans le cadre des demandes de prolongation de rétention administrative des étrangers en instance d'éloignement, lors des audiences du Juge des libertés et de la détention près le tribunal de grande instance de Marseille, et, en appel devant le premier Président de la cour d'appel d'Aix-en-provence ou son délégué.

ARTICLE 2 : Monsieur le Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Belfort, le 17 décembre 2017

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général,

Joël DUBREUIL